



## Erreur solde de tout compte

Par **sevsto67**, le **19/09/2012** à **21:32**

Bonjour,

J'ai besoin d'explications :

J'ai démissionné de mon CDI le 12/07/2012 ( date à laquelle j'ai remis ma lettre en main propre à mon employeur). Pour ne pas perturber le fonctionnement de mon service je me suis proposée de rester jusqu'au 23/08/2012 inclus, à laquelle j'aurai de toute façon du partir en congés annuel. J'ai ainsi effectué mon préavis en toute conformité.

Je tiens à préciser que dans ma lettre j'avais bien mentionné ces conditions. j'ai également précisé que ma prise de poste pour mon nouvel emploi démarrait le 03/09/2012.

lorsque je suis venue à mon bureau récupérer mon solde de tout, certificat de travail et fiches de salaires, je me suis aperçue que la manager m'a noté en CA du 24/08/2012 au 08/09/2012.

Lorsque je lui fais remarquer cette erreur, elle me réponds que c'est pas grave, c'est de toute façon ce que j'avais initialement posé.

A ce moment là j'insiste et je lui fais remarquer que je peux difficilement avoir démissionné le 08/09/2012 puisque mon nouvel emploi a démarré le 03/09/2012, elle me réponds que de toute façon si elle ne les note pas en CA je les perds car comme je les avaients posé je les perds !

J'ai reçu un chèque d'un petit plus de 1700€ correspondant à 24 jours de CA non posé donc non pris.

Mais comment peut-on demander à un salarié de donner ses souhaits de CA des mois a

l'avance! Mon employeur ne doit-il pas également me payer ces deux semaines ?

merci d'avance de votre réponse